

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 27/001/2009 – ÉFAI

3 avril 2009

AU 93/09

Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Juan Carlos Disla (h)
ainsi que les membres de sa famille

Personne tuée : Nicolás Disla (h), frère de Juan Carlos Disla

Nicolás Disla a été tué illégalement par des policiers le 28 mars à Saint-Domingue, la capitale de la République dominicaine. Deux jours plus tard, l'un des responsables présumés de son exécution a attenté à la vie de son frère, Juan Carlos Disla, alors que celui-ci assistait à son enterrement. Juan Carlos Disla et d'autres membres de sa famille sont en grand danger.

Le 28 mars à 13 heures, Nicolás Disla marchait dans une rue très fréquentée du quartier de Cristo Rey, à Saint-Domingue, lorsque trois agents de police qui patrouillaient en voiture lui ont ordonné de s'arrêter. Selon des témoins, bien que Nicolás Disla, qui n'était pas armé, ait obéi à leur injonction, l'un des policiers lui a tiré deux fois dans les jambes. Les agents lui ont ensuite passé les menottes alors qu'il gisait à terre, blessé, et l'ont emmené en voiture. Des membres de sa famille ont été informés des événements et se sont rapidement rendus à l'hôpital le plus proche, où ils ont découvert que Nicolás Disla avait bien été admis mais qu'il avait été déclaré mort à son arrivée. On lui avait également tiré dans le ventre.

L'enterrement de Nicolás Disla a eu lieu le 30 mars au matin dans un cimetière local. Deux des policiers qui semblent l'avoir tué sont arrivés au cimetière dans la même voiture de patrouille que celle qu'ils conduisaient deux jours plus tôt. L'un d'eux en est descendu et s'est approché de Juan Carlos Disla. Selon un témoin, cet agent aurait dit : « *Ne bouge pas ou c'est toi le prochain.* » Il aurait alors pointé son pistolet sur Juan Carlos Disla et appuyé sur la gâchette, mais l'arme se serait enrayée. Le policier s'est enfui. D'autres personnes présentes à l'enterrement l'ont poursuivi mais il leur a échappé. La voiture de patrouille est également partie.

Ces faits, ainsi que le meurtre de Nicolás Disla, ont été signalés à la police. Amnesty International ignore si une enquête a été ouverte.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon la Commission nationale des droits humains (CNDH), une organisation non gouvernementale dominicaine, en République dominicaine, 500 personnes ont été tuées par des policiers en 2008, et plus de 3 000 l'ont été au cours des dix dernières années. Selon la police, dans la grande majorité des cas, ces morts sont la conséquence « *d'échanges de coups de feu* » entre des policiers et des suspects armés. Cependant, les témoignages recueillis vont souvent à l'encontre de ces déclarations et Amnesty International estime qu'une part importante de ces tirs mortels pourrait être illégale. Il est très rare qu'un policier soit déclaré coupable d'exécution illégale. Étant donné qu'il n'existe aucun organe indépendant habilité à enquêter sur les accusations de violences commises par des membres des forces de l'ordre, les responsables présumés sont rarement traduits en justice.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- priez les autorités de diligenter une enquête immédiate, approfondie et indépendante sur la tentative de meurtre perpétrée par un policier sur la personne de Juan Carlos Disla, d'en rendre les résultats publics et de traduire en justice les responsables présumés ;

- exhortez-les à prendre immédiatement des mesures afin de garantir la sécurité de Juan Carlos Disla et de sa famille, dans le respect de leurs souhaits ;
- demandez aux autorités de diligenter dans les plus brefs délais une enquête indépendante sur le meurtre de Nicolás Disla par des agents de police, d'en rendre les résultats publics et de traduire en justice les responsables présumés ;
- priez-les instamment de mettre en place le plus rapidement possible des mesures visant à mettre un terme aux exécutions illégales commises par des policiers en République dominicaine et à l'impunité dont bénéficient leurs auteurs.

APPELS À :

Procureur général :

Señor Radhamés Jiménez Peña
Procurador General de la República
Palacio de Justicia, Ave. Jiménez Moya esq. Juan Ventura Simón,
Centro de los Heroes, Constanza, Maimón y Estero Hondo.
Santo Domingo, République dominicaine

Fax : +1 809 533 4098

Formule d'appel : *Estimado Señor Jiménez, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de l'Intérieur

Señor Franklin Almeyda Rancier
Secretario de Estado del Interior y la Policía
Ave. México, Esq.
Leopoldo Navarro, Edif. Oficinas Gubernamentales,
Santo Domingo, République dominicaine

Fax : +1 809 685 1194

Formule d'appel : *Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Comisión Nacional de los Derechos Humanos
Av. Ortega y Gasset 200
Cristo Rey
Santo Domingo, République dominicaine

Courriers électroniques : cndhrd@hotmail.com (ce compte a une capacité limitée, les messages sont parfois renvoyés à l'expéditeur)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République dominicaine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 MAI 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.